

N° 6665²

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2014-2015

PROPOSITION DE LOI

relative à l'organisation d'un référendum national sur la participation du budget de l'Etat dans le financement d'une ligne de tramway à Luxembourg

* * *

SOMMAIRE:

	<i>page</i>
<i>Prise de position du Gouvernement</i>	
1) Dépêche du Ministre aux Relations avec le Parlement au Président de la Chambre des Députés (17.6.2014).....	1
2) Dépêche du Premier Ministre au Ministre aux Relations avec le Parlement (16.6.2014).....	2
3) Prise de position du Gouvernement (4.6.2014).....	2

*

**DEPECHE DU MINISTRE AUX RELATIONS AVEC LE PARLEMENT
AU PRESIDENT DE LA CHAMBRE DES DEPUTES**

(17.6.2014)

Monsieur le Président,

A la demande du Premier Ministre, Ministre d'Etat, j'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la prise de position du Gouvernement relative à la proposition de loi sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

*Le Ministre aux Relations
avec le Parlement,*
Fernand ETGEN

*

**DEPECHE DU PREMIER MINISTRE AU MINISTRE
AUX RELATIONS AVEC LE PARLEMENT**

(16.6.2014)

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire tenir en annexe la prise de position du Gouvernement relative à la proposition de loi citée sous objet telle qu'elle a été approuvée par le Conseil de Gouvernement dans sa séance du 4 juin 2014.

Je vous saurais gré de soumettre ce texte à la Chambre des Députés et au Conseil d'Etat.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Le Premier Ministre,
Ministre d'Etat,
Xavier BETTEL

*

PRISE DE POSITION DU GOUVERNEMENT

(4.6.2014)

La proposition de loi sous revue a pour objet d'appeler les électeurs luxembourgeois à se prononcer par voie de référendum sur la participation du budget de l'Etat dans le financement d'une ligne de tramway sur le territoire de la ville de Luxembourg.

Compte tenu du fait que l'implantation du tram est l'une des grandes priorités de ce Gouvernement contenue au programme de coalition,

que sa réalisation prioritaire a été annoncée dans la déclaration gouvernementale,

que la Chambre des Députés après avoir entendu la déclaration gouvernementale, y a donné son approbation et fait confiance au Gouvernement pour sa réalisation,

que le Gouvernement a réaffirmé sa volonté de construire rapidement le tracé du tram à l'occasion de la déclaration du Gouvernement sur la situation économique, sociale et financière du pays 2014,

que la Chambre des Députés se trouve d'ores et déjà saisie de deux projets de lois portant sur la réalisation du tram:

- le projet de loi 6626 portant sur la construction d'une ligne de tramway à Luxembourg entre la Gare Centrale et LuxExpo au Kirchberg et
- le projet de loi 6684 modifiant la loi modifiée du 10 mai 1995 relative à la gestion de l'infrastructure ferroviaire (Ligne de Luxembourg à Troisvierges/frontière, aménagement d'un point d'arrêt „pont rouge“ à Luxembourg),

le Gouvernement estime qu'il n'y a pas lieu de consulter *ex post* les électeurs par voie de référendum sur le principe d'une participation étatique au projet du tram.